

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Florac
PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du lundi 15 janvier 2024

Délibération N° DE_2024_003

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	15	15
Date de la convocation : 11/01/2024		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quinze janvier deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Stéphane MAURIN, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés :

Absents et Excusés : Lucie BONICEL, Julie DELES, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Fabienne PUCHERAL MOLINES est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Tarif complémentaire camping et gîte

En complément aux délibérations DE_2023_201 et DE_2023_202 du 18 décembre 2023, monsieur le maire demande au conseil municipal de valider les tarifs suivants :

Vente d'un rouleau de papier toilette : 0.50 €

Utilisation du sèche linge : 2 €

Sac de broyat : 5 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ces tarifs.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphane MAURIN
Président de séance

Fabienne PUCHERAL MOLINES
Secrétaire de séance



DE_2024_003